



# COMPTE-RENDU

Etabli le : 14/10/2016

Par : HélèneUDO

Référence :  
CR\_PNAZH\_Mayotte\_04102016

## GTH ZONES HUMIDES - MAYOTTE

04.10.2016

Participants :	CASSAM Chanoor (Commune de Chirongui) CHARPENTIER Michel (Naturalistes de Mayotte) DECAT Hélène (DEAL Mayotte) GUIOT Valérie (CBNM) JEANNE François (GEPOMAY) KORDJEE Cris (Conservatoire du littoral) NAOUIRDINE Sidi (BNM) ORLOWSKI Sabine (GEPOMAY) THONGO Agnès (ONF) UDO Hélène (MNHN) WAGNER Jeanne (PNMM)
Diffusion élargie :	BRONDEAU Alain (Conservatoire du littoral) FERRERE Ghislaine (DEB) Membres des Gth ZH et du GNMH
Ordre du jour :	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Présentation du contexte historique du plan national d'actions en faveur des milieux humides</li><li>2. Présentation du fonctionnement du groupe thématique outre-mer</li><li>3. Discussion sur les six axes du plan, focus sur les thématiques concernant Mayotte</li></ol>

### Introduction

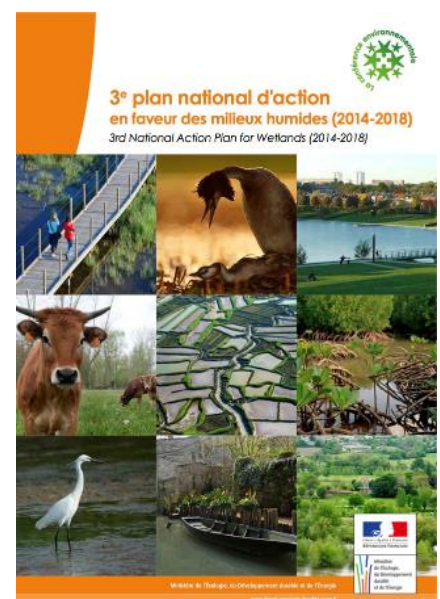
Le plan national d'action en faveur des milieux humides est le troisième à voir le jour :

- 1<sup>er</sup> plan : 1995-2000
- 2<sup>ème</sup> plan : 2010-2012/2013
- 3<sup>ème</sup> plan : 2014- 2018

La gouvernance du plan est assurée par le GNMH (groupe national milieux humides), qui s'appuie sur six groupes thématiques :

- Agriculture
- Aménagement du territoire
- Connaissance
- Urbanisme
- CESP
- Outre-mer

Les zones humides considérées dans le plan regroupent les récifs coralliens, les herbiers, mangroves, et toutes les zones humides terrestres.



Le 3<sup>ème</sup> plan est découpé en six axes :

- **Axe 1 (actions 1-5)** : Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement
- **Axe 2 (actions 6-12)** : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides
- **Axe 3 (actions 13-17)** : Entretien, préserver et reconquérir les milieux humides
- **Axe 4 (actions 18-31)** : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace
- **Axe 5 (actions 32-49)** : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides
- **Axe 6 (actions 50-52)** : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent

Le groupe thématique outre-mer est animé par Alain Brondeau (Conservatoire du littoral) et Hélène Udo (MNHN), avec une organisation par bassin.



Exemple d'organisation à l'échelle du département à Mayotte, avec l'élaboration d'un plan d'actions milieux humides de Mayotte.

Le GNMH aura finalement lieu début janvier.

Objectifs pour fin 2016 :

- Avoir des groupes complets, représentatifs et fonctionnels
- Avoir un tableau de bord de suivi de l'ensemble des actions à jour
- Faire un retour complet au GNMH de décembre (avec une éventuelle représentation des acteurs de l'outre-mer ?)

Objectif d'ici fin 2018 :

- Assurer le suivi de l'ensemble des actions du plan concernant l'outre-mer
- Etre force de propositions pour de nouvelles actions (à intégrer dans le plan actuel ou dans le 4<sup>ème</sup> plan)
- Faire un retour complet au GNMH chaque année

Ressources en ligne : <http://pnmh.espaces-naturels.fr>

<b>Axe n°1</b>	<b>Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement</b>
<b>Action 1</b>	<b>Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en France</b>
<b>Discussion</b>	Les mangroves servant de lieu de reproduction au crabier blanc seraient proposées comme sites Ramsar (contexte LIFE). ¾ des sites envisagés sont au Conservatoire du Littoral.

<b>Action 1 bis(label Ville Ramsar)</b>	
<b>Discussion</b>	<p>La commune de Dzaoudzi est une commune active dans le suivi de la vasière, dans le cadre du programme Mang.</p> <p>La commune de Chirongui peut également envisager ce label car réalise une bonne gestion des zones humides.</p>
<b>A faire</b>	<p>Informers les communes de Mayotte sur les conditions d'obtention du label (charte, devoirs, financements, etc.), dès que la charte sera validée au niveau national.</p> <p>Le DGS de Chirongui est d'accord pour faire remonter les informations à l'association des maires de Mayotte.</p>
<b>Action 2 Mettre en place l'objectif 15 d'Aïchi de restauration de 15% d'écosystèmes dégradés en prenant en compte les milieux humides</b>	
<b>Discussion</b>	<p>Liste des actions de restauration pouvant contribuer à l'objectif 15 d'Aïchi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Baie de Bouéni (Miréréni)</b> : dans le cadre de la SNB, le CDL met en œuvre depuis 2013, une action de restauration de l'arrière mangrove. Le CBNM réalise un accompagnement technique, et le conseil départemental est également impliqué sur cette action (service ressource forestière). L'action est en cours, un premier VSC a travaillé sur cette mission, et une deuxième personne a pris le relais. Il s'agit d'une action expérimentale, avec des protocoles spécifiques (itinéraires techniques : IT) pour la récolte des semences sur le terrain, l'élevage des plants et leur mise en culture en pépinière. Certains de ces IT peuvent être diffusés. La zone est très fréquentée par les éleveurs. Le CDL va proposer à une association de réinsertion une parcelle pour des travaux de replantation.</li> <li>- <b>Mangroves Kwalé et Miréméni</b> : actions expérimentales de restauration de mangroves, avec un volet de sensibilisation réalisé par le CBNM. Rapports produits par le bureau d'études et le CBNM. La DEAL doit mettre à disposition les données.</li> <li>- <b>Projet de restauration des padzas</b> : le service des ressources forestières et l'Office National des Forêts (ONF) développent des itinéraires techniques pour replanter des espèces sur ces zones dégradées qui sont en pente et plutôt sèche. L'objectif est de limiter l'érosion des sols (et limiter l'apport de terre vers le lagon). A partir des années 90, la végétalisation des padzas a été faite avec de l'Acacia mangium (A. auriculiformis) et parce que c'était la seule espèce capable de bien se développer dans les conditions difficiles du padza (espèces introduites maintenant invasives). On cherche maintenant à remplacer l'Acacia par des espèces locales avec d'autres itinéraires techniques. Financement sur deux ans (fin de cycle), et on redémarre sur deux autres années. La DEAL participe au financement.</li> <li>- <b>Projets de restauration pour 2017</b> seront identifiés dans le SAR (SRCE - trame verte et bleue), la DEAL a prévu des budgets dédiés mais n'est pas en mesure de définir des projets précis actuellement.</li> <li>- <b>Dans le cadre du PNA crabier blanc</b>, le LIFE biodiversité et le plan local zones humides, plusieurs actions de restauration sont citées, ainsi que dans le plan de gestion du parc marin (concerne les mangroves). Le problème est d'avoir des itinéraires techniques efficaces.</li> <li>- Egalement, des mesures de restauration sont souvent prévues dans les mesures compensatoires des gros projets, type station d'épuration, ligne haute-tension, etc.</li> </ul> <p>Deux types de problèmes dans la restauration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Choix des emplacements, il faut tenir compte des conditions (l'université travaille sur ce sujet).</li> <li>○ Problème d'adhésion de la population à ce projet. Il faut que ce soit fait en partenariat avec la population via des associations locales. En effet, des tentatives de restauration ont échoué suite à des destructions des nouvelles plantations, au pâturage de zébus, ou à des dégradations intentionnelles.</li> </ul> <p>A noter que le problème du pâturage des zébus est récurrent, tout comme la mise en culture des prairies humides. Un travail de la DAAF est en cours pour la mise en place de MAEc spécifique au pâturage extensif en prairies humides.</p>

<b>Action 5 Lancer un projet international conjoint Ramsar / AEWA sur la gestion intégrée des milieux humides et des oiseaux en Afrique Subsaharienne</b>	
<b>Discussion</b>	L'île de Mayotte est directement impliquée dans l'action telle que décrite.
<b>Axe n°3</b>	<b>Entretenir, préserver et reconquérir les milieux humides</b>
<b>Action 16 Renforcer la prise en compte des milieux humides dans la gouvernance de la biodiversité dans les outre-mer</b>	
<b>Discussion</b>	<p>Les milieux humides ne sont pas pris en compte dans la gouvernance, à part dans les documents de SNB. Hors il n'y a pas de portée à connaissance de la SNB, il n'y a pas de valorisation de cette stratégie.</p> <p>Le SAR en version actuelle ne prend pas du tout en compte les milieux humides, mais il intègre le SRCE qui, lui, les considère. Si le SRCE est intégré en l'état dans le nouveau SAR (dont le calendrier prévoit une nouvelle version pour décembre 2016), alors cela sera pertinent. Si le SCRE n'est pas intégré en l'état, il y aura un réel enjeu sur la prise en compte des milieux humides.</p>
<b>Axe n°4</b>	<b>Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace</b>
<b>Action 18 Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide</b>	
<b>Discussion</b>	<p>A Mayotte, il n'y a qu'un seul lycée agricole, qui propose des baccalauréats professionnels (GMNF, production agricole végétale et animale), mais il n'y a pas de BTS.</p> <p>Possibilités de proposition de formation via le lycée agricoles ? Cf. DAAF</p> <p>En formation continu, le projet LESELAM (porté par le BRGM, le Cirad, les Naturalistes, etc.) sur l'érosion, permet de faire du travail de terrain avec des agriculteurs sur des techniques pour limiter l'érosion, sur des zones pilotes déterminées (3 bassins versants, deux avec activités agricoles et un avec urbain). Projet qui est déjà en cours.</p>
<b>Action 19 Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieu humide</b>	
<b>Discussion</b>	<p>Un important travail est prévu dans le plan local en faveur des ZH sur cette thématique.</p> <p>Il y a besoin d'un soutien de la DAAF sur ce projet via la mise en place de MAEc adaptées au contexte.</p> <p>Actuellement, des agriculteurs sont installés sur les sites du CDL (agriculture à petite échelle appelée vivrière). Une convention est établie avec eux sur la base d'un cahier de charges de bonnes pratiques, qui leur permet de continuer à exercer sur ces terrains (dont pâturage). Il y a un suivi des bonnes pratiques, et un bilan à la fin du conventionnement est fait. Ce dernier permet de renouveler ou d'ajuster la convention, qui dure 3 ou 5 ans.</p> <p>Conventions peuvent concerner le pâturage sur le site de Saziley (est-ce déjà le cas ou non ? Cf. Cdl)</p> <p>A Miréreni, environ 100 agriculteurs sur les terrains du Conservatoire du Littoral. Possibilité de proposer des conventions avec l'aide de la mairie ?</p> <p>Il y a également des conventions avec le service des ressources forestières et également avec la DAAF.</p> <p>Il n'y a pas de convention dans les forêts domaniales (information confirmée depuis la réunion par le directeur de l'agence ONF de Mayotte)</p>
<b>A faire</b>	Faire remonter cette information à l'APCA pour leur demander un soutien, en sus de celui de la DAAF.

<b>Action 25 Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage en milieu humide et sur son avenir</b>	
<b>Discussion</b>	<p>A Mayotte, pratique du maraichage en zones humides, ce qui est une des principales menaces recensées sur les ZH. Cela pose des problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'intrants, notamment sur la culture de tomates (pollution directe)</li> <li>• d'assèchement des zones (pompage, forage) et donc disparition des milieux</li> <li>• destruction directe de la ZH</li> </ul> <p>Proposition : sur une parcelle test, stopper la pratique de maraichage (dont culture de songes) pour mesurer le retour à l'état naturel de la ZH, tout en proposant une solution alternative à l'agriculteur.</p> <p>Concernant la culture du songe (et des tubercules plus généralement), ces espèces ne poussent qu'en milieu humide et ne demandent a priori pas beaucoup d'intrants. Si du maraichage devait être maintenu malgré tout en ZH, il semble indispensable de pouvoir figer les surfaces cultivées afin d'éviter leur expansion.</p> <p>Le zébu est un système d'épargne à Mayotte, chaque bête a beaucoup de valeur. La divagation des zébus pose un problème, mais les rassembler demande une disponibilité en fourrage. Comment estimer la population de zébus sur l'île ? Se rapprocher de la coopérative des éleveurs de Mayotte.</p> <p>Problématique très spécifique à Mayotte, il faut voir si un rapprochement est possible avec une autre action ? (<i>action 19, action 24</i>) ou avec une autre problématique similaire dans un autre DOM ?</p> <p>Une autre problématique concerne le défrichement pour la mise en culture, par exemple de l'arrière mangrove, il y a 5000 hectares de zones impactées.</p> <p>Problématique de l'Apparition d'espèces exotiques envahissantes (vigne maronne, bambous, lantana) après les défrichements. Stratégie EEE en cours de rédaction, convention DEAL-CBNM et ONCFS (La Réunion). Animation par le CBNM et ONCFS.</p>
<b>Axe n°5</b>	<b>Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides</b>
<b>Action 33 Publier des supports pédagogiques à destination des élus sur les milieux humides</b>	
<b>Discussion</b>	<p>Il existe déjà des supports pédagogiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une exposition sur panneaux produite par la DEAL (composée de 17 bâches ou panneaux) sur les zones humides (typologie, habitats, faune, flore) de Mayotte a vocation à être installée dans les collèges et lycées, mairies, etc. sur simple demande mais demande à être animée, car non vulgarisée. Elle n'est pas adaptée à une communication vers les élus. Elle est utilisée lors de la journée mondiale des ZH. Elle a également été installée à la Réunion pour présenter les ZH de Mayotte aux 30 ans du conservatoire botanique. Elle sera installée ponctuellement au collège de Kwalé, avec une animation par une association.</li> <li>• Le projet de rejets d'eaux usées après traitement primaire en mangroves avec la station expérimentale à Malamani. Trop peu de communication, sujet difficile à comprendre pour le grand public.</li> </ul> <p>Faire remonter au CEREMA le besoin de supports de communication</p> <p>Il y a un réel besoin d'une plaquette à destination des élus et des aménageurs. Il faut y mettre des exemples concrets de ce qui a été fait à Mayotte (bons et mauvais exemples et conséquences négatives et positives de ces aménagements, des effets sur la montée des eaux, les problèmes d'inondation et de submersion marine). Actuellement, il y a un problème de cohérence des politiques publiques, les autorités ne sont pas exemplaires et prennent des décisions</p>

	<p>d'aménagement qui conduisent à la destruction des mangroves, donc les élus n'ont pas le bon exemple (similaire à ce qui se passe à NDDL par exemple).</p> <p>Lors des travaux (i.e. travaux payés pour partie par l'Onema), il est prévu dans les contrats de déposer la terre dans des décharges prévues à cet effet. Mais des accords informels sont passés, et la terre finit en remblai de zones humides.</p> <p>Action 34 : Lancer un nouveau Grand Prix « milieux humides et urbanisation » avec publicité locale pour que les villes se portent candidates.</p>
<b>Action 37 Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label EcoQuartier</b>	
<b>Discussion</b>	Un projet d'un quartier dans la ville de Mamoudzou concerne cette action. A vérifier avec la DEAL.
<b>A faire</b>	Il faut contacter la SIM afin de les sensibiliser sur ce projet et ce référentiel.
<b>Action 38 Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU Intercommunaux (PLUI)</b>	
<b>Discussion</b>	<p>Il y a une mauvaise interprétation du PLU. L'exemple le plus marquant est la zone humide de la commune de la Lagune d'Ambato (zone qui dispose d'un APB) : la commune dit que c'est une zone AU (à urbaniser), alors que dans le PLU c'est zone naturelle. Parfois les communes n'ont pas la version finale des PLU ou en font une interprétation.</p> <p>Guide méthodologique à destination des communes serait utile.</p> <p>Le travail a été fait par plusieurs BE, et il y a une trentaine de définition des zones naturelles au sein des PLU à Mayotte, donc cela demande une mise en cohérence.</p> <p>Il y a une telle pression foncière à Mayotte, que les élus cherchent des terrains, et les ZH sont des zones plates.</p> <p>Urbanisation et ZH : besoin d'outils spécifiques, ETP pour la gestion, financements pour la surveillance</p>
<b>A faire</b>	Faire remonter au national que l'action doit également concerner les PLU classiques en outre-mer car pas toujours de PLUI. Maintenant PLUI à Mayotte (PLU existants non modifiables)
<b>Action 39 Renforcer la prise en compte des milieux humides au sein des conventions « Mers régionales »</b>	
<b>Discussion</b>	<p>Les conventions « mer régionales » créent des cadres géopolitiques de coopération technique et scientifique, avec, pour chacune d'elle une convention cadre, un plan d'action et des protocoles additionnels.</p> <p>Les territoires de La Réunion, les îles éparses, Mayotte et les TAAF sont inclus dans la zone couverte par la convention de Nairobi signée en 1985. Il s'agit d'une convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'Océan indien occidental, ce qui inclut notamment un volet sur la préservation des zones humides, dont les mangroves (connaissance, formation pour les chercheurs, appui de politique environnementale, etc.).</p>
<b>Actions 43 et 47 Placer le tiers des mangroves des outremer français sous la protection du Conservatoire du littoral d'ici 3 ans(soit 35 000 ha) //Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens</b>	
<b>Discussion</b>	<p>Objectif du tiers des mangroves : atteint. Tout a été affecté ou attribué au CDL. Convention signée. Toutes les mangroves sur DPM mouillé sont affectées ou attribuées au CDL, à l'exception de 2 mangroves : Kaweni (mangrove appartenant à des propriétaires privés) et Miangani (à côté du port de Longoni, projet d'extension du port).</p> <p>Encore en attente sur DPM sec (= ZPG), la commission DPM a eu lieu et a acté une bonne partie des demandes du CdL. En attente pour les autres parcelles mais résultat en attente</p> <p>Indicateurs de gestion du PNMM : tentative de mise en cohérence avec les indicateurs DCE et Ifreco. Le PNMM et l'ONF travaillent ensemble sur un indicateur de l'état écologique des mangroves. Lien fait avec Guillaume Dirberg (MNHN). Pour les récifs, même indicateur au parc que celui de DCE.</p> <p>Ajouter dans les DOM les zones humides suivantes : marais, retenue d'eau et lacs</p>
<b>Action 44 Consolider le pôle relais« mangroves et zones humides outre-mer» et pérenniser le réseau interrégional d'observation des mangroves</b>	

<b>Discussion</b>	<p>Il y a des échanges réguliers entre les acteurs de Mayotte et le pôle relais, notamment sur la journée mondiale des zones humides, mais également dans le cadre de l'élaboration du plan local.</p> <p>Ne pas hésiter à consulter la bibliographie disponible sur le site du pôle relais et à intégrer les nouveaux documents disponibles (rapports, etc.).</p>
<b>Axe n°6</b>	<b>Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent</b>
<b>Action 50 Achever la mise en œuvre du dispositif de communication formation sensibilisation, l'évaluer et donner une suite à cette première étape</b>	
<b>Discussion</b>	<p><b>Actions CESP</b></p> <p>Il y a de nombreuses actions de communication, éducation, etc. Ainsi, nous pouvons citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée mondiale des zones humides. Animation lancée par Gepomay, repris par les autres associations. Il y a de bons retours.</li> <li>- Sensibilisation sur les mangroves auprès des scolaires avec ou non des sorties de terrain, en s'appuyant sur des powerpoint, des expos (sur une heure ou une journée).</li> <li>- Deux maquettes de bassin versant (une aux naturalistes et une au BRGM)</li> <li>- CBNM a un livret d'animation sur les mangroves</li> <li>- Il y a également une malette pédagogique disponible à la DEAL</li> <li>- Des associations culturelles proposent des animations sous forme de théâtre, notamment sur la mangrove.</li> </ul> <p>Il y a de plus en plus d'opérations de nettoyage dans la mangrove. Ces opérations sont soutenues par les associations (comme Les Naturalistes). Cela permet de sensibiliser la population avoisinante. Il faut prévoir une montée en compétence sur ce sujet afin que les associations puissent aller plus loin. La DEAL fournit des gants et des sacs poubelles. Il faut prévoir l'évacuation des sacs poubelles, malheureusement la mairie ne vient pas toujours ramasser. Quand c'est préparé en amont, ça peut être pris en compte par la mairie dans son cycle de ramassage, pour que ce soit évacué dans la journée.</p> <p>Légende sur personnage maléfique et bénéfique qui vit dans la mangrove. Important de se servir de ces légendes pour sensibiliser. A voir dans les projets de panneaux.</p>
<b>A faire</b>	<p>L'association Mangrove environnement de Chirongui est demandeuse d'éléments pour sensibiliser le gens, dans le cadre du montage de projet sur le musée itinérant, le sentier, etc. De manière plus générale, de nombreuses associations se montent sur les mangroves et sont demandeuses de formation et de matière pour sensibiliser le public.</p>
<b>Action 51 Evaluer et valoriser le potentiel touristique des milieux humides, notamment en se basant sur les sites Ramsar</b>	
<b>Discussion</b>	<p>Les colonies de crabiers blancs sont très sensibles au dérangement. De plus, il y a une mobilité des populations donc pas de point d'observations fixes d'une année sur l'autre. En revanche il existe déjà des sentiers aménagés ou des projets de sentiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un sentier existe déjà dans la vasière des Badamiers (site Ramsar)</li> <li>• Il y a un projet de sentier dans la mangrove et arrière-mangrove de Boueni (Chirongui) pour aménager le chemin de randonnée déjà présent, entre TsimKoura et Chirongui, et création de deux autres sentiers attenants au GR. L'idée est de mettre des panneaux d'informations, sur la mangrove, la faune, et la flore. Le CDL est partenaire financier du projet. Financé par le FEADER également. Le projet devrait démarrer en 2017 (dépôt de dossier fin 2016). Les scolaires préparent les panneaux, ils seront faits d'ici juin 2017. Réflexion en cours sur l'intégration des visites par les scolaires sur ce sentier. Cette dernière action pourrait être intégrée dans le cadre du plan d'actions zones humides de Mayotte. Le GEPOMAY pourra proposer des animations sur le site.</li> </ul>

	Autres sujets concernant Mayotte
<b>Déchets</b>	<p>Non ramassés, les déchets sont entraînés par les eaux. Il y a également des dépôts volontaires. Les communes peuvent intervenir en mettant en place un règlement pour interdire ces dépôts. Il faut ensuite travailler sur la capacité des communes à améliorer le ramassage des ordures « normales », réglementer ces dépôts volontaires hors lieu de collecte des déchets et mettre des amendes aux personnes déposant des déchets dans les mangroves. Il faut des moyens de contrôle et de surveillance. Des agents de la police municipale sont assermentés et pourraient donc participer à la protection des zones humides.</p> <p>Une réunion a été organisée à Chirongui pour sensibiliser les habitants mais le sujet est très compliqué à faire comprendre.</p>
<b>STEP</b>	<p>L'implantation des STEP participe à la destruction des milieux humides, notamment car le SIEAM choisi des localisations faciles (terrain plat, réduction de la longueur des canalisations), mais l'impact est très fort sur l'écosystème. Ainsi une STEP est prévue à Tsingoni, elle est dans une zone humide, avec une belle mangrove. Situation similaire sur Kwalé.</p> <p>Il faut défendre la logique ERC.</p>
<b>Lavandières</b>	<p>Les femmes utilisent les cours d'eau pour laver le linge ainsi que la vaisselle. Ainsi, des produits (savon, javel, lessives) sont directement rejetés dans le milieu.</p> <p>Un projet de lavoir a vu le jour dans les mesures de compensation du syndicat mais cela demande de l'entretenir, ce que la commune a du mal à réaliser. De plus, l'utilisation d'un tel lavoir n'est pas dans les habitudes des personnes. Une étude socio-économique a été réalisée par la DEAL en 2012,</p> <p>Des contrôles peuvent être réalisés par l'Onema sur les lavandières (contrôle des produits utilisées et verbalisation, beaucoup de procédures, mais pas fait depuis deux ans).</p> <p>Solution : envisager une gestion par une association locale, gestion par les usagers. Un travail de concertation est à faire.</p>
<b>Moustiques</b>	<p>Sur la problématique moustiques, la politique de l'ARS pose également des difficultés pour la protection des milieux humides.</p>
<b>Lacs et retenues</b>	<p>Prévoir une action sur les lacs et retenues. Projet en cours.</p> <p>Suivre le projet d'implantation de la 3eme retenue collinaire qui doit se faire sur l'Ourovéni et qui va avoir un effet sur la mangrove en aval qui n'est pas directement ouverte sur la mer (derrière un cordon sableux). Voir étude d'impact et mesures d'atténuation</p>
<b>Arrêté interministériel</b>	<p>Mayotte est très en attente de la prise de cet arrêté interministériel et se tient prêt à participer aux travaux portés par l'IRD Guyane en 2017.</p>